

[www.ecoledutaxi74.com](http://www.ecoledutaxi74.com)

**FORMATION CONTINUE des CONDUCTEURS de VTC**

étant titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur, vous êtes concerné par une obligation de valider un stage de formation continue (*recyclage obligatoire prévu par l'arrêté du 11 août 2017 en application de l'article R. 3120-8-2 du code des transports*)

Cette obligation, si vous y satisfaisez pour la première fois sera, à renouveler ensuite tous les 5 ans auprès d'un centre de formation de votre choix, agréé par le préfet.

**Vous recevrez à l'issue de celle-ci une attestation de suivi valable 5 ans**

**Comment se déroule cette formation ?**

Celle-ci, effectuée de façon volontaire par tous les conducteurs de VTC, est dispensée par les centres de formation agréés par les préfetures. Elle comprend un cahier des charges obligatoire (*réglementation, sécurité routière...*) pour une durée totale de 14 heures, soit deux journées. Elle s'effectue auprès de l'école de votre choix, en fonction de votre situation géographique et de vos disponibilités.

***l'école du taxi**, centre de formation TAXI/VTC, animé par Pierre CUNIT, vous propose de participer à sa prochaine session qui se déroulera à ETEAUX (74800 La Roche sur Foron)*

***mardi 12 et mercredi 13 juin 2018 (de 8:30 à 17:00)***

le coût de votre participation est de 342,00 € TTC - *ce tarif comprend les repas de midi*



NOM ..... Prénom..... raison sociale .....

date & lieu de naissance : ..... adresse perso .....

e-mail : ..... mobile : ..... fixe/fax :

titulaire de la carte professionnelle VTC n° .....

et exerçant sous le statut de salarié, artisan, conjoint collaborateur (*rayez la mention inutile*)

***Je souhaite m'inscrire à la session de formation continue organisée à l'école du taxi les 12 et 13 juin 2018. Je joins à mon envoi un chèque de réservation de 342,00 € (encaissable fin de stage) + copie carte pro***

n° ..... tiré sur la banque.....adressé à FMS TAXI – 745, rte de Charny 74800 ETEAUX

signature et cachet commercial :